

Annales d'examen

**Université de Toulon
U.F.R. Droit**

Capacité 2

2017-2018

Sommaire

- Droit pénal et procédure pénale
- Droit administratif

UNIVERSITÉ de TOULON
FACULTÉ de DROIT

Capacité deuxième année
Année universitaire : 2017-2018 (1^{er} session)

Examen de droit pénal et procédure pénale
Cours de Mme TALEB-KARLSSON

Épreuve théorique : 3 heures

Consignes : Répondez à seulement deux des questions suivantes.
La présentation doit être soignée et les réponses structurées. Aucun document autorisé.

Questions :

- 1- Le suspect et le témoin en droit français : quels statuts ? quelle(s) différence(s) ? quel(s) lien(s) ? **(10 points)**
- 2- Le procureur français est-il une autorité judiciaire pour la Cour européenne des droits de l'homme ? pour les juridictions françaises (Cour de cassation et Conseil constitutionnel) ? Oui, non ? Pourquoi ? Argumentez **(10 points)**
- 3- La comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité **(10 points)**

UNIVERSITE DE TOULON

Faculté de Droit

Capacité 2^{ème} Année – Février 2018 –

Epreuve de Droit Administratif

Vous traiterez les 2 questions suivantes :

1) Le recours pour excès de pouvoir

2) La responsabilité pour faute